



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 03 Octobre 2007

<b>Date de la convocation</b> <b>26 septembre 2007</b>	<b>Heure de la séance</b> <b>18 heures</b>	<b>Lieu de la séance</b> <b>Salle des Fêtes</b> <b>à CANET</b>
<b>Présents :</b> M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran M. Francis GAIRAUD, Cabrières M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE, M. Jean Luc GABORIT, Mme Berthe BARRE, Ceyras MM. Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE, MM. Henri SOBELLA, M. Bernard FABREGUETTES, René GALTIER, Mme Sylvie GOMIS, Mme Colette TOUILLER, Mme Michèle BONNAL, M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières MM. Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons M. François LIEB, Nébian MM. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon MM. Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan MM Christian BILHAC, Jacques MONTAGNE, Péret M. Joël AZAM, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M. Gérald VALENTINI, Valmascle M. Bernard KHON, Villeneuve		<b>Procurations :</b> Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER M Jean Pierre CAUCANAS à M Alain CAZORLA M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD M. Jean Claude LACROIX à M. Jean Luc GABORIT M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN M. Jean Louis LACROIX à M. François LIEB M. Robert ARNOU à M. Abel AUBERT M. Jean Jacques LEBREAU à M. Claude GIL M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO

### Objet : Budget annexe de la ZAC de l'Estagnol- Décision modificative n°1

Monsieur BILHAC informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient de provisionner certains comptes du BP 2007 du budget annexe de la ZAC de l'Estagnol, d'inscrire les restes à réaliser de l'exercice précédent et d'affecter les résultats du Compte Administratif 2006 approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 06 Juin 2007.

Il précise que la commission des finances réunie le 26 Septembre 2007 a émis un avis favorable à cette proposition.

En conséquence Monsieur BILHAC propose au conseil communautaire la décision modificative suivante

Section de Fonctionnement	comptes	montant
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
Résultat de fonctionnement 2006 reporté	002/01	61 975,19 €
<b>Restes à réaliser 2006</b>		
Achat de matériel	605/011/90	128 513,99 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>190 489,18 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>		
Subvention du budget général	7475/74/90	61 975,19 €
Variation des encours (stocks travaux)	7133/042/01	128 513,99 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>190 489,18 €</b>
Section d'Investissement	comptes	montant
<b>Dépenses d'investissement</b>		
Solde d'exécution 2006 reporté	001/01	254 572,65 €
Stocks de travaux	3355/040/01	128 513,99 €
<b>Total dépenses d'Investissement</b>		<b>383 086,64 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		
Emprunt	1641/16/90	383 086,64 €
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>383 086,64 €</b>

Monsieur le Président soumet le rapport au vote

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. BILHAC, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la décision modificative n°1 telle que présentée,

**PRECISE** que ces sommes seront portées au budget 2007 du budget annexe de la ZAC de l'Estagnol de la Communauté de Communes du Clermontois.

Pour extrait conforme,

Le Président de la  
Communauté de Communes

Bernard SOTO.